

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
Jeudi 9 juillet 2015**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., MARTIN P., DUBREUIL A., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., DAUGERON D. ABRANOWITCH S., PENAUD JP., VENUAT J., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., NOWAK P., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., DUMONTET J.M., MALLET B ;

Délégués excusés : DEVAUX L. (pouvoir à J. COULANJON), LECHER P. (pouvoir à P. MARTIN), AUGIAT JC., JANNOT C., (pouvoir à D. DAUGERON), PICARELLI V. (pouvoir à J. VENUAT), CHABROL JE. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), GALLEAZZI J.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Validation des fiches présentées au Conseil Régional dans le cadre du contrat Auvergne +
- ✓ Demande de subvention Anim'canton
- ✓ Convention de mise à disposition à la commune d'Huriel de l'atelier de la rue Jean de Brosse pour un cabinet médical
- ✓ Point sur les travaux de la rue Jean de Brosse
- ✓ Bilan de l'action « coaching »
- ✓ Réalisation d'une étude sur le rapprochement Communauté d'Agglo/ComCom Val de Cher dans le cadre de la réforme territoriale
- ✓ Régime indemnitaire du personnel
- ✓ Point sur le FPIC
- ✓ PIT : convention de dépôt vente d'ouvrages divers
- ✓ Arrêt du bail de Monsieur R. CLEMENT à l'Hôtel d'Entreprises
- ✓ Questions diverses

Validation des fiches présentées au Conseil Régional dans le cadre du Contrat Auvergne +

Le Conseil Communautaire valide les projets de demandes de subventions suivantes au titre du Contrat Auvergne + :

- Baignade biologique d'Herculat : Coût estimé 700 000 €
 - Subvention Conseil Régional sollicitée : 140 000 €
 - Subvention Etat : 210 000 €
 - Fonds européens : 210 000 €
 - Autofinancement : 140 000 €
- Pôle Santé : Coût estimé : 700 000 €
 - Subvention Conseil Régional sollicitée : 175 000 €
 - Subvention Etat : 105 000 €
 - Fonds européens : 280 000 €
 - Autofinancement : 140 000 €
- Numérique dans les écoles : Coût estimé : 120 000 €
 - Subvention Conseil Régional sollicitée : 24 000 €
 - Fonds européens : 48 000 €

- Autofinancement : 48 000 €
- Atelier d'Huriel : Coût estimé : 140 310 €
 - Subvention Conseil Régional sollicitée : 42 093 €
 - Subvention Etat : 49 109 €
 - Fonds européens : 21 046 €
 - Autofinancement : 28 062 €

Demandes de subvention Anim'canton

Les aides suivantes sont attribuées :

- ✓ Comité des Foires pour la Chambérat : 300 €
- ✓ Centre Social pour la suite du mini magma : compte tenu du montant demandé et des fonds restants sur le programme, le Conseil Communautaire décide de proposer de repousser l'opération à 2016 afin de prévoir une aide financière plus conséquente
- ✓ Association pour la sauvegarde du patrimoine de La Chapelaude : 300 €
- ✓ Les Retraités Treignatois : 300 €

Convention de mise à disposition à la commune d'Huriel de l'atelier de la rue Jean de Brosse

La Commune d'Huriel a aujourd'hui la candidature d'un médecin issu du dispositif wanted initié par le Conseil Général de l'Allier. Ce médecin effectuait par ailleurs les remplacements du docteur Pizon. Faute de locaux disponibles pour l'installer, la municipalité sollicite la mise à disposition d'un atelier destiné aux artisans d'art.

Le Conseil Communautaire valide le projet de convention qui prévoit la mise à disposition à la Commune d'Huriel pour 3 ans d'un atelier au tarif de 250 € HT et autorise celle-ci à sous louer les locaux pour la même durée.

L'ouverture du nouveau cabinet médical est prévue le 20 juillet 2015.

Concernant le volet médical, Monsieur A. DUBREUIL indique qu'il a fait réaliser une étude de faisabilité par l'ATDA pour la transformation d'une maison en cabinet médical qui pourrait comprendre 2 ou 3 cabinets, 2 appartements à l'étage et des bureaux au sous sol pouvant accueillir un podologue, une sage femme ou une pédicure selon les besoins recensés.

L'estimation financière est de l'ordre de 210 000 € répartis comme suit :

- 17 000 € pour les cabinets médicaux
- 8 000 € pour les logements
- 150 000 € pour l'aménagement du sous sol
- 35 000 € de frais annexes

Le coût d'acquisition est de 200 000 €

Le Président propose que la Commission continue à travailler sur ce dossier avec la collaboration des professionnels de santé. Une réunion est prévue le mardi 28 juillet à 18 H 00 à La Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Point sur les travaux de la rue des Arts

Les travaux sont pratiquement achevés. A l'extérieur, le porche est en cours de réalisation. Il reste à poser les bornes amovibles et les bornes fixes.

Mme MEIER a été mandatée pour la réalisation des plaques avec les numéros des logements et ateliers.

L'inauguration du site est prévue pour le mois de septembre 2015.

Bilan coaching

L'action se déroule bien et est très appréciée des participants. 18 personnes depuis le début de l'année ont bénéficié du dispositif avec un suivi individuel mais également avec des séances collectives autour de thèmes tels que la prise de confiance en soi ou le développement des ventes.

Etude sur le rapprochement Com.Com. du Val de Cher et Com. d'Agglomération

Le Président évoque la réunion de bureau avec l'ensemble des maires où il a été envisagé de confier à un cabinet spécialisé une étude sur le rapprochement de notre Communauté de Communes avec celle de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise et/ou la Communauté de Commune du Val de Cher. Cette étude permettra de mieux appréhender l'impact au niveau des compétences, des finances, du personnel, de l'organisation et de la gouvernance. Il présente les différents devis reçus.

Le conseil communautaire décide de retenir l'offre du cabinet Stratorial Finances plus complète sur les questions étudiées et plus raisonnable en terme de coût, soit 12 575 € HT.

Un comité de pilotage sur cette question de la fusion est désigné avec Mesdames et Messieurs :

- Alain DUBREUIL
- Christophe LECLERC
- Daniel DAUGERON
- Stéphane ABRANOWITCH
- Alain LHOPITEAU
- François VALLET
- Bertrand DUMONTET
- Marie-Pascale MERVAUX
- Arlette PHILIPPON
- Raymond LAMY
- Sébastien NURY
- Jean Michel DUMONTET

Régime indemnitaire du personnel

Le Conseil Communautaire décide d'augmenter l'enveloppe destinée au régime indemnitaire du personnel et de passer le coefficient 1,5 à 1,7. L'enveloppe supplémentaire permettra par ailleurs de modifier le régime indemnitaire de Madame Véronique TISSIER qui effectue tout au long de l'année de nombreuses heures supplémentaires.

Point sur le FPIC

- 10 communes favorables à la répartition de droit commun
- 4 communes favorables à la répartition libre

La répartition de droit commun est donc adoptée.

Le Président présente néanmoins un tableau qui retrace l'ensemble des dépenses prises en charge par la Communauté de Communes à la place des communes (service environnement, TAP, Vallée de Montluçon, ADIL, Mission Locale, RRE, école de musique, Anim'été, IERE, Fonds de concours) qui représente une enveloppe totale de 187 520 €.

PIT : convention de dépôt vente d'ouvrages divers

Le PIT est régulièrement contacté pour le dépôt vente d'ouvrages liés au tourisme. L'association des Maîtres Sonneurs a souhaité mettre en dépôt vente son livre « les villages du sentier des Maîtres sonneurs » : rétribution 15 %.

Il convient donc de se poser la question sur les autres demandes afin d'harmoniser la prestation.

Le Conseil Communautaire décide que la rétribution pour les dépôts vente sera de 10 % pour les associations et 20 % pour les personnes privées.

Arrêt du bail de Monsieur Rodolphe CLEMENT à l'Hôtel d'Entreprises

Monsieur Rodolphe CLEMENT ayant des difficultés financières a dénoncé son bail à compter du 31 juillet 2015. Une nouvelle demande de location a été faite par Monsieur Bruno DOLGOWICZ, gérant de la SARL Concept Reno'Bati œuvrant dans la rénovation de l'Habitat.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un nouveau bail avec Monsieur Bruno DOLGOWICZ sous réserve d'avoir vérifié le sérieux de l'entreprise.

Questions diverses

- ✓ Désignation de représentant à l'UDOTSI

Le Conseil Communautaire nomme Monsieur Pierre MARTIN délégué titulaire et Monsieur Michel TABUTIN délégué suppléant.

- ✓ Tourisme en Pays d'Huriel

La Présidente de l'association ayant démissionné, une réunion extraordinaire est prévue le jeudi 27 août à 17 H 00 avec pour ordre du jour la nomination d'un nouveau bureau.

- ✓ Jumelage avec le Mali

Le Président explique que le maire de Soumpi, Monsieur Mohamed Ag Ahmed sera présent sur notre territoire à partir du dimanche 12 juillet.

L'ensemble du Conseil Communautaire est convié à une réunion le vendredi 17 juillet à 20 H 30 à Chazemais au cours de laquelle sera fait le point sur les actions de coopération avec ce pays.

✓ Acquisition d'une nouvelle faucheuse

Le Président explique que la faucheuse du Service Environnement requiert d'importantes réparations à hauteur de 800 €.

Le Conseil Communautaire décide de changer cet équipement et de confier à la commission chargée du matériel de travailler sur l'acquisition d'une nouvelle faucheuse.

✓ GIE des éleveurs

Un des évaporateurs du GIE étant tombé en panne, le Conseil Communautaire décide de procéder à son remplacement et d'utiliser pour cela les sommes restantes en investissement sur le budget annexe du GIE. Le coût est de 3 300 €

✓ Location des barnums

Le Président évoque la demande du délégué d'Archignat concernant la gratuité de location des barnums aux associations. Après discussions, le Conseil Communautaire décide de maintenir le règlement comportant un prix de location aux associations qui permet de responsabiliser les loueurs par rapport aux biens loués.

✓ Commission d'accessibilité

Une réunion aura lieu le mardi 28 juillet à 18 H 00 à la Communauté de Communes. Un représentant par commune sera convié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est prévue le jeudi 3 septembre à Treignat à 18 H 00.